



Action Santé au Travail du Doubs

Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises – Association déclarée n°43/2074 régie par la Loi de 1901

5A Rue Victor Sellier - 25041 BESANCON Cedex

Tél : 03.81.47.93.93 - service.adherents@ast25.fr

www.ast25-sante-travail.fr

DOSSIER D'ADHESION

TRAVAILLEUR ISOLE

A remplir si :

- Vous ne relevez :
 - o ni du Bâtiment/Travaux Publics,
 - o ni du Régime Agricole
- Vous employez un **travailleur** sur notre **secteur géographique** (cf [liste des communes](#) sur notre site internet)

IMPORTANT : Pour la prise en compte de votre adhésion

Nous retourner impérativement :

- Ce **dossier d'adhésion** entièrement complété
- Le **règlement** choisi :
 - Chèque (**à joindre obligatoirement**)
 - Virement* – Date : __ / __ / ____

*Bien libeller le virement au nom de la raison sociale mentionnée dans le dossier et indiquer le n° SIRET

L'adhésion ne sera effective, qu'après réception du **dossier complet accompagné du règlement.**

Questionnaire Administratif

Motif d'adhésion :

1^{ère} adhésion Ré-adhésion – Indiquer l'ancien n° adhérent :

Informations générales de l'entreprise employant les salariés travaillant sur notre secteur géographique concerné par la demande d'adhésion

Forme juridique : Entreprise individuelle EURL SARL SA SAS Association
 Autre (A préciser) :

Secteur : Privé Public (*Merci de contacter AST25 avant de remplir le dossier d'adhésion*)

Raison sociale :

Nom de l'enseigne commerciale :

Nom et Prénom du dirigeant :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

Activité de l'entreprise :

NAF :

Téléphone : Portable :

Mail¹ :

¹servira aux médecins du travail à contacter l'entreprise

Informations annexes OBLIGATOIRES

La **fiche entreprise** prévue aux articles D. 4624-37 à 46 du Code du travail : « pour chaque entreprise ou établissement, le médecin du travail établit et met à jour une fiche d'entreprise ou d'établissement sur laquelle figurent, notamment, les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés » **est nécessaire pour organiser le suivi des salariés isolés.**

Disposez- vous d'une fiche entreprise ?

Non - Merci de vous rapprocher du service de prévention et de santé au travail de votre secteur pour la faire réaliser
 Oui - Date de la fiche entreprise :

➔ **Joindre OBLIGATOIREMENT la fiche entreprise** au dossier d'adhésion (ou l'envoyer par mail à service.adherents@ast25.fr)



Le demande d'adhésion ne pourra être prise en compte tant que la fiche entreprise n'aura pas été communiquée

Informations concernant **votre service de santé au travail**

Nom du service de prévention et de santé au travail :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du médecin du travail :

Téléphone :

Mail :

Informations de **CONVOCATION aux visites** (si différentes des informations générales)

Nom et prénom du contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail² :

²Servira pour l'envoi des convocations

Informations de **FACTURATION** (si différentes des informations générales)

Nom et prénom du contact :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail³ :

³Servira pour l'envoi de la confirmation adhésion et tout envoi factures/appeal de cotisation

DECLARATION DES EFFECTIFS

L'article D.4622-22 du Code de travail, prévoit que le **responsable d'entreprise a pour obligation d'indiquer au médecin du travail** qui assure le suivi des salariés, **la liste des risques professionnels auxquels ils sont réellement exposés**, en cohérence avec le document unique d'évaluation des risques professionnels.

C'est pourquoi nous vous demandons de lister vos salariés isolés et les risques auxquels ils sont exposés en complétant le tableau ci-dessous et en vous référant aux tableaux de synthèse du suivi individuel en annexe 1.

Jours, heures et périodes de rendez-vous préférentiels et/ou à éviter pour le suivi médical de vos salariés :

De préférence : **A éviter :**

	Nom d'usage (par ordre alphabétique) et Prénom	Nom de naissance	Date de Naissance	Adresse du site d'intervention ou de chaque salarié (de notre zone géographique)	Poste occupé	SIS	SIA	SIR	N° des risques (Obligatoire)
EXEMPLE	XXXXXX Yyyyyyy	WWWWWW	25/01/1990		Cariste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R7
1						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TOTAL SALARIES PAR CATEGORIE									
TOTAL GENERAL									

COTISATION / PRE-FACTURE

① Ce document tient lieu de pré-facture

MONTANT DE LA COTISATION OFFRE SOCLE DE SERVICES

① Cotisation due pour l'année civile de l'adhésion, quelle que soit la date d'adhésion.

Les frais de dossier sont inclus (uniquement au moment de l'adhésion)

① Chaque année suivant l'adhésion, en janvier, l'adhérent devra déclarer ses effectifs et régler la cotisation correspondante (Voir règlement intérieur)

Date :

	MONTANT Hors Taxe	Multiplié par	Nombre de Salariés	TOTAL H.T
SALARIES	96.00 €	X		
FRAIS DE DOSSIER	50.00 €			50.00 €
			TOTAL HT	
			+ TVA 20%	
			TOTAL TTC	

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT :

*① L'adhésion ne sera effective qu'après réception du **dossier complet accompagné du règlement***

Virement *① Bien libeller le virement au nom de la raison sociale mentionnée dans le dossier et n° SIRET.*

IBAN : FR76 3000 4010 2200 0208 9346 876

BIC : BNPAFRPPXXX

Chèque Bancaire (Envoyer le chèque et le dossier par voie postale)

Engagement adhérent

Je soussigné(e) :

agissant en qualité de :

de l'entreprise :

déclare adhérer au service de prévention et de santé au travail AST25 et **m'engage à alimenter et mettre à jour le portail adhérent.**

Cette adhésion vaut l'acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur en vigueur d'AST25. (Disponible sur le site internet d'AST25). Elle sera reconduite d'année en année par tacite reconduction.

Les données collectées dans ce dossier d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité d'AST25 dans le respect de la Règlementation sur le Traitement des Données Personnelles (RGPD)

Je suis informé que :

- si je souhaite déléguer la gestion de mon adhésion à un cabinet comptable, je dois lui communiquer mes identifiants pour l'accès au portail adhérent ou remplir et transmettre à AST25 la procuration disponible en annexe 2.
- le suivi individuel des salariés reste sous la responsabilité de l'adhérent même s'il est réalisé par AST25.

Fait à :

Le : __ / __ / ____

Signature du représentant légal

ANNEXE 1 : Tableau de synthèse du suivi individuel

Type de suivi	Situation	N° risque	Réglementation spécifique (code du travail)	Type de visite	Délai initial	Délai périodique	Professionnel effectuant la visite	Document remis
Suivi Individuel Simple (SIS) (R4624-10 à 16)	Cas général (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	S1		Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Dans les 3 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Intérimaire (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	/	R4625-11			2 ans maximum <i>(pour 3 postes maximum)</i>		
	Apprenti (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	/	R6222-36		Dans les 2 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum		
	Agents biologiques groupe 2	S2	R4421-3 ; R4426-7		Avant affectation au poste	5 ans maximum		
	Champs électromagnétiques	S3	R4453-25					
Suivi Individuel Adapté (SIA) (R4624-17 à 20)	- 18 ans	A1	R4624-18	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Avant affectation au poste	3 ans maximum	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Travail de nuit	A2	R4624-17 ; R4624-18 ; L3122-5					
	Reconnu travailleur handicapé	A3	R4624-17 ; R4624-20		Dans les 3 mois après la prise effective du poste	3 ans maximum	Orienté sans délai vers le Médecin puis suivi par prof. de santé	
	Titulaire d'une pension d'invalidité	A4	R4624-17		À tout moment à sa demande	Orientée sans délai vers le Médecin		
	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	A5	R4624-19					
Suivi Individuel Renforcé (SIR) (R4624-21 à 28)	- 18 ans affecté à des travaux interdits	R1	R4153-40	Examen Médical d'Aptitude (EMA)	Avant affectation au poste	1 an	Médecin	Avis d'aptitude
	Rayonnements ionisants catégorie A	R2	R4624-23 ; R4451-82					
	Rayonnements ionisants catégorie B	R3	R4624-23 ; R4451-57	EMA initial puis alternance avec Visite Intermédiaire (VI)		2 ans maximum	Médecin en initial puis en alternance avec professionnel de santé	Avis d'aptitude lors EMA Attestation de suivi lors visite intermédiaire
	Agents biologiques groupe 3 et 4	R4	R4624-23 ; R4421-3 ; R4426-7					
	Agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction)	R5	R4624-23 ; R4412-60					
	Amiante	R6	R4624-23					
	Autorisation de conduite (CACES)	R7	R4323-56					
	Manutentions manuelles inévitables	R8	R4541-9					
	Milieu hyperbare	R9	R4624-23					
	Chute de hauteur lors des opérations de montage/démontage d'échafaudages	R10	R4624-23					
	Plomb	R11	R4624-23 ; R4412-160					
	Travaux électriques sous tension	R12	R4544-10					

Annexe 2 : PROCURATION TIERS DECLARANT (Cabinets comptables)

Document à renvoyer signé à AST25 – Service adhésion (adresse ci-dessus)

Je soussigné(e) :

agissant en qualité de :

de l'entreprise :

Autorise AST25 à communiquer les codes télédéclarant et mot de passe d'accès au portail adhérent pour mon entreprise, au cabinet comptable :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

mail :

Fait à :

Le : __ / __ / ____

Signature